

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2026-2-13-2

Séance du lundi 30 mars 2026

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ARRÊTÉ DE NEUF-BRISACH

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATTER Nicole, MEYER Philippe, MULLER Lucien, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BOHN Patricia donne procuration à MARTIN Monique
CLAUSS Robin donne procuration à MEYER Philippe
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
GREIGERT Catherine donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
MUNCK Marc donne procuration à ZELLER Thomas
VALLAT Marie-France donne procuration à VOGT Pierre

EXCUSES :

FUCHS Bruno, ISSELE Christelle, SITZENSTUHL Charles

ABSENTS :

DEBES Vincent, HAGENBACH Vincent, MATT Nicolas, MULLER-BRONN Laurence,
SCHELLENBERGER Raphaël, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 132-7 et L 153-16

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU l'avis de la Commission Territoriale Région de Colmar du 2 mars 2026,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Emet un avis favorable au projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PVAP) de NEUF-BRISACH, dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.
- Souligne la qualité du dossier, exposant de manière claire et circonstanciée les enjeux et les objectifs de réhabilitation et de valorisation du patrimoine avec une déclinaison de mesures adaptées.


Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 31/03/2026
Qualité : Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote